



Communiqué

Lucerne 28 août 2010

**"Pas de diminution des prestations de l'assurance chômage –
Il est urgent d'agir dans le domaine de la santé"**

A l'unanimité, le PCS Suisse refuse la révision de la loi sur l'assurance chômage. Il adopte une résolution en faveur d'une caisse maladie unique.

Lors de leur assemblée des délégués du 28 août 2010 à Lucerne, les délégués du PCS Suisse ont formulé leur recommandation de vote pour le 26 septembre.

La Conseillère nationale **Marie Thérèse Weber Gobet** n'a eu aucune peine à convaincre les délégués qu'une réduction des prestations de l'assurance chômage est totalement inacceptable. La dette de l'assurance n'est pas imputable aux chômeurs. En effet, c'est bien le Conseil fédéral, se basant sur des chiffres erronés, qui a réduit, il y a 7 ans, le taux de cotisation de 3 à 2%. Ce n'est pas aux chômeurs actuels de payer les erreurs du Conseil fédéral.

Il est en outre urgent de supprimer les avantages pour les salaires élevés, savoir l'exonération partielle de primes pour les salaires entre 126'000 et 315'000.- et totale pour les salaires dépassant les 315'000.- ! Les "contributions de solidarité" de ces revenus ne méritent pas cette appellation.

Les délégués du PCS ont par conséquent décidé à l'unanimité de proposer le rejet de la révision de la loi.

Les délégués se sont également exprimés sur le désastre des caisses maladies. Il est grand temps de sérieusement remettre en question le système actuel en introduisant une caisse unique pour les prestations de base. Le système de pseudo-concurrence entre les caisses est un échec, raison pour laquelle l'idée de la caisse unique doit être relancée au moyen d'une initiative populaire. Le PCS Suisse participera activement à son lancement (cf. résolution ci-jointe).

Se référant à l'initiative (entretemps retirée) pour la réintroduction de la peine de mort pour certains crimes, la Présidente **Monika Bloch Süss** a en outre exprimé sa préoccupation par rapport à l'utilisation abusive des droits populaires. Il y a lieu de rechercher une solution permettant de déclarer irrecevable de telles propositions contraires aux droits fondamentaux.

PCS Suisse – Parti Chrétien-social Suisse

Présidente: Monika Bloch Süss tél. 079 365 71 29
Conseillère nat: M.-Th. Weber-Gobet tél. 079 508 72 94
Secrétariat: Marlies Schafer-Jungo tél. 026 496 30 74,

www.csp-pcs.ch

courriel: bloch@csp-pcs.ch
courriel: weber.gobet@parl.ch
courriel: info@csp-pcs.ch